

Commune de les saelles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2014 à 9 heures.

Nombre de membres

- Afférents au C.M. : 11
- En exercice : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 11
 - Pouvoir : 0
 - Pour : 10
 - Contre : 0
 - Abstention : 1 (1^{er} Adj)
 - Abstention : 1 (2^e Adj).
 - Abstention : 1 (3^e Adj).

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain FAUCUIT, Maire.

Etaient présents : Alain FAUCUIT, Georgette DESCHANELS, Bernard BELLECULEE, Frédéric LABALME, Josette MOUTET, Angélique AGULHON, Bertrand REMI, Jean-Jacques ARAKELIAN, Florence CADORNE, Béatrice CHALVET, Corinne LEMAY, formant la majorité des membres en exercice

Mademoiselle Angélique AGULHON a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Date de la convocation :
23 mars 2014.

Objet : Election des adjoints au Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Objet de la délibération :
Election des adjoints au
Maire.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Date d'affichage :

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

- Election du Premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- suffrages exprimés : 10
- abstention : 1

Et publication ou
notification du

Madame Georgette DESCHANELS ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Première adjointe au Maire et est immédiatement installée.

- Election du Second adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- suffrages exprimés : 10
- abstention : 1

Monsieur Bernard BELLECULEE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Deuxième adjoint au Maire et est immédiatement installé.

Election du Troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- suffrages exprimés : 10
- abstention : 1

Monsieur Frédéric LABALME ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint au Maire et est immédiatement installé.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.**

**Pour copie conforme,
Le Maire,**

Alain FAUCUIT